

29/11/2024

(A)

**Jugement commercial 2024TALCH02/01683**

**PRO DEO du 22 novembre 2024**

Audience publique du vendredi, vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

**Faillite n°593/2023**

Composition :

Tania CARDOSO, juge-présidente ;  
Ines BIWER, juge ;  
Ånder PROST, juge ;  
Paul BRACHMOND, greffier.

**LE TRIBUNAL:**

Vu la requête présentée par Monsieur Laurent BIZZOTTO, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de curateur de la faillite de la société à responsabilité limitée *Soc. l.)* SARL, avec siège social à L- (...) ainsi que les motifs y déduits ;

Attendu que l'actif de la faillite est insuffisant pour couvrir les frais d'administration et de liquidation ;

Vu l'article 536 du Code de commerce ;

Attendu qu'il y a lieu de clôturer pour insuffisance d'actif les opérations de ladite faillite.

**Par ces motifs:**

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, sur rapport du juge-commissaire,

**déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la société à responsabilité limitée *Soc. l.)* SARL préqualifiée ;**

**met les frais à charge de la masse.**